

Présents :

Patrick CHAIZE (APECEK)
Danielle DOBOSZ (Terya So)
Gérard BOUMGHAR (Renc'Art au Méliès)
Michel PODGOURSKY (FCPE)
Gilles LAMBERT (Murs à Pêches)
Christiane URBAIN (Club informatique montreuillois)
Karim MACHICHI (France Bénévolat)
Jean MERMET (Les Amis du fil)
Lassana NIAKATE (Association des Maliens de Montreuil)
Roselyne ROLLIER (Maison des femmes de Montreuil)
Catherine VELLA (Deux mains pour s'entendre)
Frédéric BENZA (Comme Vous Emoi)
Marie-Hélène CARLIER (Comité des fêtes Solidarité-Carnot)
Rachel GODEFROY (CLPJ 93)
Colette BOSI (CCEFR)

Frédéric MARION (AMUTC)
Jo BESSMOULIN (AMUTC)

Représentants de la Mairie :

Muriel CASALASPRO, Adjointe déléguée au développement territorial et à la politique de la ville
Choukri YONIS, Adjointe déléguée à la vie associative
Marie-Christine GUILLET, Directrice citoyenneté, politique de la ville, jeunesse et vie des quartiers
Brigitte DELVALLEZ, SMRVA
Sylvie BASTE, Mission Démocratie Locale
Alexandre BAILLY, SMRVA

Excusée :

Alexie LORCA, Adjointe déléguée à la culture

1. Charte de la démocratie locale

Introduction Choukri Yonis, Adjointe au Maire en charge de la Vie associative :

La démocratie participative est un des axes forts de la municipalité. Pour cela, une réécriture partielle de la charte de la démocratie participative est proposée, pour lui donner une dimension opérationnelle. L'objectif d'ouvrir la réflexion au Conseil de la Vie Associative est d'affirmer le poids et le rôle des associations dans les processus de concertation sur la ville, notamment grâce au conseil.

Rappel de l'historique de la Charte et de la démarche actuelle par Sylvie Baste, responsable de la Mission citoyenneté :
Processus entamé il y a 5-6 ans par une étude de l'ADDELS, dont la conclusion a été une charte de la participation citoyenne. Cette charte a été support dans le déploiement des concertations sur le territoire. Un bilan à l'échelle de la ville a été conduit en 2014. Celui-ci a notamment conclu que la Charte était bien connue des acteurs, mais qu'elle manquait de mode opératoire et de principe de mise en place.

D'où la volonté actuelle de la revisiter pour en accroître l'aspect concret. Il est donc proposé au CVA de réécrire l'article concernant les associations :

Article 4 – Rôle des associations.

Les associations sont également reconnues pour être l'un des piliers de la participation citoyenne de Montreuil. Grâce au dynamisme de la vie associative locale, la Municipalité dispose depuis des dizaines d'années de partenaires en mesure de relayer les aspirations profondes des habitants et leurs besoins fondamentaux qui ne sont pas uniquement matériels, mais aussi de l'ordre de la qualité de vie, de l'intégration sociale et de l'épanouissement individuel et collectif.

Du fait de leur but non lucratif, des intérêts généraux qu'elles défendent, et de leur rôle d'alerte et d'innovation sociale, les associations encouragent des transformations vers une société plus juste et solidaire, plus ouverte. Elles sont le cadre d'un engagement désintéressé pour le bien commun.

Le milieu associatif est donc un partenaire que la Municipalité consulte, au même titre qu'elle consulte les experts de différentes disciplines. Il est ainsi attribué aux associations la place qui leur revient légitimement dans les processus de décision, afin qu'elles négocient sur un pied d'égalité avec tous les autres acteurs de la vie publique.

=> Un appel à volontaire est lancé et un groupe de travail se met en place pour proposer un nouvel article avant la mi-février.

2. Organisation de l'AG

Points sur les assos candidates pour le renouvellement et mise au point du déroulé

Définition des thèmes des débats de l'après-midi et mise en place d'un groupe de travail pour construire le contenu et l'animation des ateliers.